

# Le territoire français : des milieux aménagés, des milieux à ménager

Corrigé possible

Le territoire français, y compris dans sa dimension ultramarine, présente une grande diversité de milieux et donc de potentialités. Ces dernières peuvent devenir des ressources exploitées en fonction des besoins des sociétés selon les évolutions socio-économiques et techniques. Cependant, pour exploiter ces ressources, les milieux doivent être aménagés, transformés et certains de ces transformations, passées ou présentes, peuvent entraîner des dégradations de ces milieux ou une aggravation des contraintes, des aléas auxquels sont soumis les populations. Aussi, des efforts de plus en plus soutenus d'une gestion plus raisonnée, conforme aux objectifs du développement durable, sont-ils entrepris afin de « ménager les milieux », surtout les plus fragiles.

Ainsi, on se envisagera dans quelle mesure la valorisation des milieux est-elle compatible avec leur protection.

Après avoir présenté la diversité des potentialités offertes par les milieux, puis leur aménagement pour l'exploitation des ressources, nous examinerons quelques exemples d'efforts de gestion durable de certains d'entre-deux.

## I. Des potentialités aux ressources : les milieux deviennent des atouts pour le développement du territoire français

1. Un territoire français métropolitain et ultramarin très varié : un potentiel de biodiversité
  - a. Littoraux métropolitains
  - b. Marais maritimes, zones humides intérieures
  - c. Plaines et plateaux, vallées
  - d. Montagnes
2. La variété des climats : une diversité de milieux
  - a. Climat tempéré (T° et précipitations sont modérées (variables en fonction du gradient) mais potentiel hydrique, ensoleillement)
  - b. Importance des ressources en eau (irrigation, hydroélectricité)
  - c. Variété des paysages, biodiversité
3. Les potentialités des milieux deviennent des ressources sous l'action de la société
  - a. Valorisation des milieux varie en fonction de l'histoire (ex montagne, littoraux)
  - b. Perception de l'espace change selon les attentes sociales et les évolutions techniques et économiques (pentes, neige, ski, littoraux)
  - c. Importance aujourd'hui des aménités (atout d'un lieu)

→ La France se caractérise par de nombreuses potentialités diversement utilisées selon les époques

## II. Des ressources pour le territoire français : la valorisation des milieux, un territoire aménagé

1. Des potentialités prises en compte pour les aménagements
  - a. Un pays largement ouvert (situation du territoire et organisation du relief largement valorisés)
  - b. Un espace aisé à parcourir (accessibilité, grandes vallées fluviales = axes structurant du territoire)
  - c. Grande puissance océanique (importance de la ZEE)
2. Des milieux et des paysages mis en valeur
  - a. Sols contribuent à l'essor agricole (élevage, production, filière bois)
  - b. Potentialités énergétiques utilisées (activités industrielles)
  - c. Atouts → France = pays touristique de 1<sup>er</sup> plan
3. Des contraintes et des risques à surmonter
  - a. Des aléas naturels (reliefs, tempêtes fréquentes et violentes dans les îles tropicales, niveau de la mer, érosion littorale)

- b. Des aléas anthropiques (urbanisation, industrialisation, fortes densités, transports ...= nuisances ou risques)
- c. Des milieux trop sollicités, voire dégradés

→ Si ces ressources valorisées sont une chance pour le développement, la question de leur gestion raisonnable se pose

### III. Gérer raisonnablement les ressources des milieux : pour un territoire ménagé

1. La protection des espaces « naturels »
  - a. Un processus ancien (dès l'époque médiévale, renforcée sous l'Ancien Régime), notion de patrimoine
  - b. Création des « réserves » (parcs nationaux (1960), parcs naturels régionaux, parcs naturels marins, gestion de la forêt, réserves naturelles (Natura 2000), qualité de l'eau, de l'air)
  - c. Gestion de l'urbanisation et de la périurbanisation
2. Des mesures de protection et de prévention, du global au local
  - a. Le développement durable : des préoccupations sociales, un choix politique donc arsenal législatif (ex loi sur l'eau et les milieux aquatiques 2006, Plan climat 2004-2012 etc)
  - b. Préserver les littoraux, espaces fragiles et instables (Conservatoire du littoral, GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières)
  - c. Action à plusieurs échelles : UE, Etat (ONF, Cons du Litt), Régions, Dept, communes, privés
3. La prévention des risques
  - a. Des lois mettent en œuvre des PPRN mais les résultats ne sont pas forcément probants (ex : tempête Xynthia)
  - b. Réflexion sur les risques technologiques (directives Seveso I et II)
  - c. Réflexion sur l'adaptation des milieux aux changements climatiques

→ La gestion des milieux s'appuie sur les principes qui fondent le développement durable. Le Grenelle de l'environnement a donné la priorité à ces principes.

On le comprend, la variété des milieux sur le territoire français constitue une potentialité pour la construction et la valorisation du territoire. Toutefois, cela impose une maîtrise des aléas et la capacité à dépasser certaines contraintes pour en faire des atouts. Néanmoins, cela impose aussi un usage raisonné.

Toute la difficulté réside donc dans un équilibre entre utilisation et valorisation du territoire par un aménagement optimal tout en sachant préserver ces espaces dans la perspective du Développement durable.